

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 28 avril 2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 2 rue Gabriel Plançon - 25000 BESANCON et en visioconférence, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 18h14.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°2), M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient présents en visioconférence : Mme Marie ETEVENARD, M. Aurélien LAROPPE.

Etaient absents : M. Loïc ALLAIN, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Nathan SOURISSEAU.

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE.

Procurations de vote : M. Loïc ALLAIN à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Marie ETEVENARD à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Catherine BARTHELET, M. Olivier GRIMAITRE à M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY à M. Gilles ORY, M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Françoise PRESSE.

Fonds « Développement durable » - Attribution d'une subvention à l'association Comité de quartier Rosemont Saint-Ferjeux

Rapporteur : Mme Lorine GAGLIOLO, Vice-Présidente

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026	Montant prévu au BP 2022 : 10 000 €
« Actions de sensibilisation à l'environnement »	Montant de l'opération : 1 000 €

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention de 1 000 € au titre du fonds « Développement durable » à l'association Comité de quartier Rosemont Saint-Ferjeux pour l'organisation d'une semaine du bien-être du 27 au 30 avril 2022 à la Maison de quartier Rosemont Saint-Ferjeux, à Besançon.

L'association Comité de quartier Rosemont Saint-Ferjeux souhaite organiser une semaine du bien-être du 27 au 30 avril 2022 à la Maison de quartier Rosemont Saint-Ferjeux à Besançon, autour de conférences et de stands visant à promouvoir le bien-être par la santé et l'alimentation.

1. Les conférences

5 conférences seront organisées pendant la semaine :

- 4 conférences sur le bien-être (découverte des sens, rôle des étirements, utilisation des huiles essentielles...),
- 1 conférence sur l'alimentation le 28 avril 2022, « Qu'y a-t-il dans l'assiette de nos enfants ? », animée par Beatrix LOIZON, Vice-Présidente du Conseil départemental du Doubs, accompagnée d'un représentant d'AgriLocal, plateforme de promotion des produits locaux, notamment dans la restauration collective.

Le 28 avril, une présentation de Cuisine mode d'emploi, école créée par Thierry MARX, sera également effectuée par sa Directrice et un apéritif bio élaboré par des stagiaires de l'école sera servi.

2. Le salon du bien-être le 30 avril 2022

Des stands et démonstrations seront organisés le 30 avril autour du bien-être et de l'alimentation, notamment sur :

- les circuits courts,
- les producteurs ayant recours à des techniques de culture raisonnées, bio, ou durable,
- les techniques de maraîchage,
- la préservation de la biodiversité.

Participeront notamment à cette manifestation :

- la Chambre d'Agriculture qui présentera la plateforme « J'veux du local » et le réseau « Bienvenue à la ferme »,
- l'association Julienne Javel/Jardins de Cocagne,
- les Jardins de Beaupré (Maraîchage de produits aromatiques bio),
- le magasin coopératif T'as Meilleur Temps,
- So bio (distribution de produits bio),
- Divers producteurs : Doubs Pâturage (charcuterie fermière), ferme de Germigney (huiles naturelles et artisanales), Les2futs (bières bio), les ruchers de Pesmes (Miel), les vignes à Fanfan (vin bio)...
- Association Jardinot (construction de ruches).

L'association sollicite une subvention de Grand Besançon Métropole de 1 000 €. Il s'agit de la première demande de subvention de l'association pour cette manifestation.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
Achats : Prestations de services ; achats matières et fournitures ; autres fournitures	3 220	Recettes des ventes (repas exposants)	1 700
Services extérieurs : Locations ; assurance	650	Département du Doubs	1 000
Autres services extérieurs : • Rémunérations intermédiaires, honoraires, vacation • Publicité, publication (1) • Déplacement, missions	500 2 008 200	Crédit mutuel	1 000
Impôts et taxes	85	Aide privée	100
Charges de personnel	2 370	Autofinancement	5 233
TOTAL DEPENSES	9 033	TOTAL RECETTES	9 033

(1) hormis frais pris en charge par la Ville de Besançon (impression de flyers et d'affiches, calicot).

Le projet répond aux critères d'éligibilité du fonds « Développement durable ». Le calcul de la subvention, basée sur le reste à charge des dépenses, est le suivant :

SUBVENTION GBM			
Dépenses totales	Assiette éligible (reste à charge)	Taux appliqué	Total
9 033 €	5 000 €	20 %	1 000 €
TOTAL Subvention GBM arrondie			1 000 €

En conséquence, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 1 000 €.

Conformément à l'article 5 du règlement du fonds, ce montant constitue un plafond et sera ajusté au vu de l'état récapitulatif des dépenses effectuées et des subventions perçues.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution à l'association Comité de quartier Rosemont Saint-Ferjeux d'une subvention de 1 000 € au titre du fonds « Développement durable », pour l'organisation de la semaine du bien-être du 27 au 30 avril 2022, à la Maison du quartier de Rosemont Saint-Ferjeux à Besançon.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.